



Vous êtes ici : Hcéres [Organisation](#) [Conseil d'orientation de l'Ofis](#)

Conseil d'orientation de l'Ofis (CoFIS)

Le conseil d'orientation de l'Ofis aiguille et supervise les travaux de l'Ofis.

En vertu de l'article 9 du décret du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Hcéres, l'Ofis est doté d'un conseil d'orientation.

Ce conseil est composé de 12 membres nommés *intuitu personae*, pour une durée de 4 ans.

[Cliquer ici](#) [☞](#) pour en savoir plus sur le conseil d'orientation de l'Ofis.

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.